Réf. Farde e-Assemblées : 2460169

N° OJ : **105**

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : Octroi de subsides 2022.- Montant total : 10.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu le crédit inscrit à l'article 70008/33202 du budget ordinaire de 2022;

Considérant les activités des ASBL et association de fait "D'Broej", "MUSE-E Belgium", "De Weeg" et "Taalkriebels";

Vu l'avis de la section de l'Instruction publique;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique :

Octroyer les subsides suivant :

- 2.000,00 EUR à l'ASBL "D'Broej" pour l'organisation d'ateliers d'écritures musicales - ED 22/23551;
- 3.000,00 EUR à l'ASBL "MUSE-E Belgium" pour le projet "Plein Muse-um Place Willems" - ED 22/23552;
- 3.000,00 EUR à l'ASBL "De Weeg" pour le projet "Circulaire ondersteuning Babytheek" - ED 22/23553;
- 2.000,00 EUR à l'association de fait "Taalkriebels" pour le projet "taalondersteunende activiteiten" - ED 22/23554.

Article 70008/33202 du budget ordinaire 2022.

Annexes :